

La Secrétaire d'État

Paris, le 24 octobre 2023
1D23016582 ARM/SEDACM/SGA/DMCA/SDMC/BM2C

*Mesdames et Messieurs
les Préfets et Hauts-commissaires*

OBJET : Commémoration de la victoire et de la Paix le 11 novembre, jour de l'anniversaire de l'Armistice de 1918 et hommage à tous les morts pour la France.

Dans le cadre de la Journée nationale de la commémoration de la victoire et de la Paix, le 11 novembre, jour de l'anniversaire de l'Armistice de 1918 et d'hommage à tous les morts pour la France, des cérémonies se déroulent sur l'ensemble du territoire français le samedi 11 novembre 2023.

J'attire votre attention sur le fait que cette année marqué le centième anniversaire de la Flamme sous l'Arc de Triomphe. En effet, c'est le 11 novembre 1923, qu'André Maginot allume pour la première fois la Flamme du souvenir. Depuis cette date, elle ne s'est jamais éteinte.

Il vous appartient de prendre toutes les mesures nécessaires pour que soient organisées dans votre département les manifestations officielles.

Le message que le ministre des Armées et moi-même adressons au monde combattant, ainsi que la liste des soldats « Morts pour la France » de l'année écoulée, vous seront transmis ultérieurement ; ils seront à relayer vers les mairies de votre département.

Je souligne que le site *Chemins de mémoire* proposera une page dédiée à cette commémoration, contenant des informations historiques et mémorielles permettant d'en comprendre le sens : <https://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/11-novembre-journee-nationale-dhommage-au-soldat-inconnu-et-lensemble-des-morts-pour-la-france>.

Conformément à ma circulaire du 06 octobre 2023, vous êtes également invités à porter le Bleu et de France du 01 novembre 2023 au 11 novembre 2023.

Je rappelle enfin que, comme pour toutes les Journées nationales, les bâtiments publics devront être pavoisés.


Patricia MIRALLES